



BURKINA FASO

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE
LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES
(MEBAPLN)**

Plan d'action opérationnel de renforcement des capacités (PAO-RC) 2025-2027



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE | 1 |
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS | 2 |
| RÉSUMÉ EXÉCUTIF | 4 |
| CONTEXTE ET JUSTIFICATION..... | 6 |
| 1. APPROCHE CONCEPTUELLE..... | 8 |
| 2. MÉTHODOLOGIE..... | 8 |
| 3. DÉFIS LIES AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS..... | 10 |
| 3.1. AMELIORATION DE L'EFFICACITE INTERNE DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE, DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'EDUCATION NON FORMELLE | 10 |
| 3.2. DEVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES EDUCATIVES | 10 |
| 3.3. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DANS LA GESTION DES RESSOURCES..... | 11 |
| 4. PRINCIPES DIRECTEURS..... | 11 |
| 5. DESCRIPTION DU PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS | 12 |
| 5.1. FONDEMENT DU PLAN..... | 12 |
| 5.2. OBJECTIF GLOBAL : | 14 |
| 6. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI..... | 22 |
| 6.1. MISE EN ŒUVRE..... | 22 |
| 6.2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAO-RC | 23 |
| 6.3. PROMOTION DU GENRE, DE L'INCLUSION ET DE L'EQUITE..... | 23 |
| 7. FINANCEMENT DU PAO-RC..... | 23 |
| 8. RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION | 24 |
| 8.1. CRISE SECURITAIRE | 24 |
| 8.2. CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS | 24 |
| 8.3. TROUBLES SOCIO POLITIQUES | 24 |
| ANNEXES..... | 25 |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|------------|--|
| ASCE-LC | : Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption |
| CAST/FSDEB | : Compte d'Affectation spécial du Trésor/Fonds de Soutien au Développement de l'Enseignement de Base |
| CAU | : Classes Alternées d'Urgence |
| CRS | : Catholic Relief Services |
| DAD | : Direction des Archives et de la Documentation |
| DCMEF | : Direction du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers |
| DGACEVS | : Directrice Générale de l'Amélioration des Conditions d'Enseignement et de la Vie Scolaire |
| DGAEP | : Direction générale de l'Accès à l'Education préscolaire et à l'enseignement primaire |
| DGEC-EPPNF | : La Direction Générale des Examens et Concours de l'Éducation Préscolaire, Primaire et Non Formelle |
| DGENF | : Direction Générale de l'Éducation Non Formelle |
| DGESS | : Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles |
| DGF | : Direction générale des Finances |
| DGQEP | : Direction générale de la Qualité de l'Éducation Préscolaire et Primaire |
| DMP | : Direction des Marchés Publics |
| DMS | : Data Must Speak |
| ENF | : Education non formelle |
| GAR | : Gestion axée sur les Résultats |
| GCNAMA | : Guide sur les Critères et Normes d'Affectation et de Mutation des Agents |
| GCTI | : Groupe Consultatif Technique Indépendant |
| GHM | : Gestion Hygiénique des Menstrues |
| GPE | : Global Partnership for Education (Partenariat mondial pour l'Education) |
| HACT | : Harmonized Approach to Cash Transfers (Approche harmonisée de transfert d'espèces aux partenaires) |
| IGF | : Inspection générale des Finances |
| IPEQ | : Initiative Présidentielle pour une Éducation de Qualité pour tous |
| KIX | : Knowledge and Innovation Exchange |
| MCS | : Mission conjointe de suivi du PSDEBS |
| MEBAPLN | : Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales |
| MPP-GRH | : Manuel des Processus et Procédures de Gestion des Ressources Humaines |
| PAO-RC | : Plan d'action opérationnel de renforcement des capacités |
| PSEF | : Plan Sectoriel de l'Éducation et de la Formation |
| PTF | : Partenaires techniques et financiers |
| REPAIR | : Regional Emergency Preparedness & Access to Inclusive Recovery |
| RESEN | : Rapport d'État du Système Éducatif National |
| SCG | : System Capacity Grant (Financement pour le renforcement des capacités du système) |
| SIGE | : Système d'Information pour la Gestion de l'Education |
| SIGEC | : Système Intégré de Gestion des Examens et Concours |
| SP-PLN | : Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales |
| SP-PSDEBS | : Secrétariat Permanent du Plan Stratégique de Développement de l'Education de Base et de L'Enseignement Secondaire |
| STG | : System Capacity Grant (Financement pour la transformation du système) |
| Unesco | : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) |

Unicef : United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
USD : United States Dollar (Dollar des États-Unis)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Gouvernement du Burkina Faso, en collaboration avec les Partenaires techniques et financiers (PTF) et la société civile, a élaboré un document d'analyse des facteurs favorables dans le cadre de l'élaboration de sa requête auprès du Partenariat mondial pour l'Éducation (GPE). L'analyse a fait ressortir cinq facteurs de criticité élevée ou moyenne qui nécessitent la mise en œuvre d'actions fortes en vue d'une transformation qualitative du système éducatif.

Ces domaines sont : (i) Planification, politique et suivi sensible au genre (**priorité élevée**), (ii) Coordination du financement (**priorité élevée**), (iii) Volume, efficience et équité du financement (**priorité élevée**), (iv) Données et preuves (priorité moyenne) et (v) Dialogue sectoriel (priorité moyenne).

Le système éducatif burkinabè fait par ailleurs face à d'autres défis majeurs tels que (i) la résilience du système éducatif face aux effets de la crise sécuritaire (ii) la réduction de la fracture numérique dans l'éducation ; (iii) le renforcement de l'efficacité dans la gestion des ressources ; l'encadrement et la formation continue de l'ensemble des enseignants dans un contexte de crises sécuritaire et humanitaire.

Pour relever ces défis, le Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales envisage mettre en œuvre pour la période 2025-2027, soit une période de 18 mois, un plan d'action opérationnel de renforcement des capacités (PAO-RC), en complémentarité avec le Programme REPAIR en vue de la transformation qualitative du système éducatif.

L'élaboration de ce plan a fait l'objet d'un processus participatif en plusieurs étapes depuis novembre 2024, avec une première consultation du cadre partenarial au cours de la période du 14 au 24 décembre 2024, puis une deuxième consultation du 21 au 26 mars 2025 et une troisième lors de la rencontre du 3 avril 2025. Enfin une consultation à domicile a été organisée durant la période du 7 au 10 avril 2025 pour requérir des objections éventuelles des membres du cadre partenarial sur la dernière version du document du PAO-RC prenant en compte toutes les observations. À l'issue de l'échéance, aucune objection n'a été omise par un partenaire, ce qui a permis de soumettre la requête au GPE dès le 16 avril 2025. Par lettre datée du 17 avril 2025, le Secrétariat du GPE informait les pays de la suspension de l'examen des requêtes en attendant une décision du Conseil d'administration attendue courant juin pour décider des réductions des fonds STG de 25% et SCG de 50%.

La présente version du PAO-RC, revue après la première soumission du 16 avril 2025, prend en compte la réduction proposée par le Secrétariat.

Le PAO-RC a pour objectif de renforcer les capacités de 4062 acteurs dont 80% du niveau déconcentré et au moins 30% de femmes du MEBAPLN, l'élaboration de dix référentiels nationaux de planification et la mise en œuvre de cinq recommandations qui seront issues de la mission conjointe de 2026.

Les résultats attendus de sa mise en œuvre sont :

- **Résultat 1** : la planification sectorielle intégrant la notion du genre et d'équité, y compris la planification opérationnelle et la budgétisation est renforcée ;
- **Résultat 2** : les principales recommandations des revues conjointes du secteur sont suivies et mises en œuvre de manière efficace ;
- **Résultat 3** : les actions et financement sont coordonnés pour engendrer un changement transformateur

Le document du plan s'articule autour des points suivants : (i) Contexte et justification, (ii) Approche conceptuelle (iii) Méthodologie, (iv) Défis liés au renforcement des capacités, (v) Principes directeurs, (vi) Description du plan de renforcement des capacités (vii) Dispositif de mise en œuvre et de suivi, (viii) Financement du PAO-RC, (ix) Risques et stratégies d'atténuation.

Le PAO-RC comporte 39 activités réparties en cinq (06) actions correspondant aux groupes d'activités retenues dans le document portant directives du GPE relatives au financement pour le renforcement des capacités du système éducatif.

Ces actions ou groupes d'activités sont en lien avec la planification sectorielle, le renforcement du diagnostic factuel des points de blocage critiques, le renforcement de la coordination sectorielle, le renforcement des capacités institutionnelles et la prise en compte de la dimension genre dans le secteur.

Le PAO-RC a été élaboré suivant un processus itératif et participatif incluant les experts du MEBAPLN, des représentants des PTF et des organisations de la société civile.

Le PAO-RC est financé par les ressources du Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE) à hauteur de un million six cent cinquante mille (1,650,000) USD. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef) a été retenu Agent partenaire par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers.

Des stratégies d'atténuation ont été prévues pour minimiser les risques éventuels et garantir une mise en œuvre efficace du plan.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso bénéficie depuis 2009 de fonds auprès du Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE) en vue de développer le secteur de l'éducation. Il a également bénéficié de ressources pour faire face à la crise sanitaire de la COVID 19. Le volume total de financement est estimé à 253,95 millions USD durant la période 2009-2022.

Au titre du Plan stratégique (2023-2025) du GPE, une enveloppe de 110,79 millions USD est prévue et nécessite une requête pour la mobilisation des ressources réparties en trois guichets :

- un financement pour la transformation du système, d'un montant de 67,39 millions USD, soit 80% en part fixe et 20% à mobiliser au titre de la part complémentaire ;
- un financement pour le fonds à effet multiplicateur d'une allocation à hauteur de 40 millions USD ;
- un financement pour le renforcement des capacités du système éducatif, d'un montant de 3,4 millions USD.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef) a été retenu par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers comme Agent partenaire pour la gestion du guichet n°3, à savoir le fonds pour le renforcement des capacités du système, d'un montant de 3,3 millions USD. Le bureau pays de l'Unicef au Burkina Faso, sur initiative du ministère en charge de l'éducation, a déjà élaboré le Pacte de partenariat pour un coût d'environ 100,000 USD. Dans ce cadre, en application des termes de la lettre du 17 avril 2025 du secrétariat du GPE portant réduction de 50% de l'allocation initiale du fonds SCG à la suite de la réduction générale des financements au niveau mondial, l'allocation du Burkina Faso est estimée désormais à un million six cent cinquante mille (1,650,000) USD.

Le Ministère entend mobiliser le reste du financement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel de renforcement des capacités (PAO-RC) des acteurs, des structures internes et des partenaires de l'éducation. Le processus d'élaboration du plan se réfère au document d'analyse des facteurs favorables, au pacte de partenariat ainsi qu'aux rapports d'évaluation existants.

Le document d'analyse des facteurs favorables a été élaboré par le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers et la société civile. Il a été soumis à l'appréciation du GPE par le biais du Groupe Consultatif Technique Indépendant (GCTI). Il ressort de cette appréciation que trois domaines ont été jugés d'une priorité élevée qui nécessitent la mise en œuvre d'actions fortes en vue d'une transformation qualitative du système éducatif.

Ces domaines identifiés sont : (i) planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre ; (ii) coordination du financement et (iii) volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales en matière d'éducation.

Il convient de rappeler également que le ministère fait face à des défis majeurs que sont : (i) la résilience du système éducatif face aux effets de la crise sécuritaire ; (ii) le renforcement de l'équité et l'efficacité de la dépense publique ; (iii) la réduction de la fracture numérique dans l'éducation ; (iv) le renforcement de l'efficacité dans la gestion des ressources et (v) le renforcement de la prise en compte des questions sécuritaires au profit du secteur de l'éducation ; (vi) l'encadrement et la formation continue de l'ensemble des enseignants dans un contexte de crises sécuritaire et humanitaire.

Pour relever ces défis, des activités ont été ciblées sur la période 2025-2026 à 2027-2028 à travers un plan d'action opérationnel de renforcement des capacités (PAO-RC).

Ce Plan d'action vient en complémentarité des actions planifiées dans le document du projet « Renforcement de la Performance du système éducatif et d'Amélioration de la Résilience (REPAIR) » de la Banque mondiale co-financé par le GPE dans le cadre du Fonds Transformation du système. Il ne cherche pas à toucher directement les enseignants et les élèves, mais vise à renforcer le cadre institutionnel de planification à travers la formation des encadreurs pédagogiques, véritables piliers de la formation continue, les responsables en charge de l'administration des structures centrales et

déconcentrées. Le plan comprend également des activités comme l'élaboration, la mise à jour des politiques ; le suivi et la mise en œuvre des recommandations des revues sectorielles (missions conjointes de suivi du plan sectoriel, l'appui à l'organisation de la revue à mi-parcours du Pacte de partenariat et la poursuite de la recherche Data must speak dont une première phase avait été financée par le GPE à travers le KIX).

Il vise également à contribuer à renforcer la coordination sectorielle à travers un meilleur suivi des recommandations, améliorer les capacités des gestionnaires et planificateurs du système pour mettre en œuvre et générer des résultats structurants et impactants pour le système éducatif.

Au demeurant, le présent plan a pour objectif de renforcer les capacités des acteurs institutionnels, des structures techniques et de pilotage du MEBAPLN en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de plans, politiques et curriculum, le but étant à terme, l'amélioration des capacités du système éducatif à élargir l'accès, améliorer la qualité, la gestion et le pilotage de l'enseignement de base en lien avec le programme de transformation du système éducatif.

Afin d'éviter un chevauchement entre les activités, l'essentiel de ce plan opérationnel a été recentré prioritairement sur les dispositifs de formation initiale et continue des personnels qui peine actuellement à prendre en charge les besoins de tout le personnel. Dans cet écosystème de quête permanente de compétences pour accompagner les acteurs de première ligne, des gaps de capacités ont été notifiés dans le Rapport diagnostic développé avant la l'élaboration du présent plan. Les encadreurs pédagogiques, les administrateurs et planificateurs du système sont un maillon essentiel aussi bien dans la production de programmes que dans l'animation des structures administratives et pédagogiques. Ce plan après le passage en revue des actions retenues et celles non couvertes par le REPAIR se veut complémentaire.

Par exemple alors que le PAO-RC focalisera son résultat 1 sur la planification et la mise à jour des politiques dont la plupart viennent à expiration en 2025, la composante 4 du REPAIR quant à elle met l'accent sur le renforcement des plateformes de collecte de données, le renforcement des capacités institutionnelles de pilotage, comme l'aptitude à suivre et évaluer.

Néanmoins, afin d'éviter tout risque de chevauchement, les deux projets échangeront leur feuille de route de mise en œuvre des activités à travers les instances de pilotage qui seront mises en place, sous l'égide du SP-PSDEBS et le cadre partenarial.

Le document s'articule autour des points suivants : (i) Contexte et justification, (ii) Approche conceptuelle (iii) Méthodologie, (iv) Défis liés au renforcement des capacités, (v) Principes directeurs, (vi) Description du plan de renforcement des capacités, (vii) Dispositif de mise en œuvre et de suivi, (viii) Financement du PAO-RC et (ix) Risques et stratégies d'atténuation.

1. APPROCHE CONCEPTUELLE

Selon la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (Unesco, 2011), la capacité est « la faculté des personnes, des organisations et des sociétés à accomplir une charge, à résoudre des problèmes, à se donner des objectifs et à les mettre en œuvre de manière durable ».

Au MEBAPLN, les capacités sont exercées dans les trois domaines prioritaires ci-après, à partir de structures des administrations scolaires centrale et déconcentrée¹:

- Domaine 1 : enseignement/apprentissage administré par les circonscriptions d'éducation de base, les directions provinciale et régionale de l'éducation et les directions centrales ;
- Domaine 2 : encadrement pédagogique/andragogique administré par des services aux différents niveaux de l'administration scolaire centrale et déconcentrée en charge de superviser et accompagner les enseignants. Ils n'interviennent pas directement en classe, mais favorisent la structuration du dispositif ; ;
- Domaine 3. Gestion, coordination et pilotage du système assurés à travers des délégations de pouvoirs et des programmes budgétaires.

Le renforcement de capacités est un processus par lequel on améliore l'aptitude d'un agent ou la performance d'une organisation en vue de la réalisation des missions assignées.

Dans le cadre du présent plan, le renforcement des capacités consiste à :

- ❖ Renforcer les capacités des acteurs du système, en matière de planification et de suivi, de coordination sectorielle, d'utilisation des données et des éléments probants à la prise de décision, et de renforcement des critères d'équité et d'efficience des financements (Tableau n°1. Pacte de partenariat, P.18)
- ❖ Renforcer les capacités de gestionnaires du système éducatif à conduire les différentes réformes en cours, notamment celles sur la formation continue en complémentarité avec le programme REPAIR pour la transformation du système,
- ❖ Améliorer le dispositif institutionnel des budgets programme, les procédures de gestion et la production d'évidences afin de mettre à la disposition des décideurs les moyens d'agir.

2. MÉTHODOLOGIE

L'élaboration du plan d'action opérationnel de renforcement des capacités a suivi un processus très participatif en quatorze étapes. En effet, dès la prise de décision par le gouvernement de soumettre une requête via l'agent partenaire Unicef en vue de solliciter la subvention pour le renforcement des capacités, le Secrétariat permanent du Plan stratégique de Développement de l'Éducation de Base et de l'Enseignement secondaire (SP-PSDEBS) a tout d'abord préparé et soumis un calendrier de préparation de la requête à l'attention de l'agent partenaire, des membres du cadre partenarial et du Secrétariat du GPE. Ensuite, une rencontre de concertation a eu lieu avec le Secrétariat du GPE pour échanger sur le projet de requête du Burkina Faso. Enfin, le MEBAPLN a mis en place un comité technique composé de représentants du ministère, de la société civile et des Partenaires techniques et financiers (PTF) qui a conduit de bout en bout l'écriture des documents avec l'aide de l'agent partenaire et des autres membres du cadre partenarial, alternée par des consultations.

¹ Il convient de mentionner que dans le cadre de ce projet, les interventions ne concernent pas les acteurs intervenant directement dans les structures éducatives, mais ceux en charge de l'administration et de la gestion scolaire pour assurer la conception, la planification et l'opérationnalisation des politiques qui seront mises en œuvre par d'autres acteurs de niveau opératif. Les encadreurs pédagogiques visés ici ont aussi bien un rôle administratif que pédagogique dans le système en tant que principaux gestionnaires.

Il convient de mentionner que le comité a bénéficié d'un préfinancement de 40,000 USD autorisé par le Secrétariat lors de la rencontre de cadrage.

Le comité a procédé à la recherche documentaire puis engagé l'exploitation des référentiels clés comme le Pacte de partenariat, le rapport du Groupe Consultatif Technique Indépendant (GCTI) sur le document d'analyse des facteurs favorables, les directives et guides du GPE sur la formulation des requêtes et plusieurs autres référentiels nationaux tels que Plan stratégique de Développement de l'Éducation de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS 2021-2025), les documents du REPAIR, etc.

Spécifiquement sur le Rapport du GCTI, le comité a considéré les priorités en fonction de leur niveau de criticité (haute, moyenne).

Ainsi, après la rencontre formelle avec le secrétariat du GPE via teams sur l'intention de soumettre une requête et après avoir recueilli les conseils et orientations du Secrétariat, dès le 11 novembre 2024, le comité technique était en place et prêt pour la revue documentaire et la préparation de différents documents.

Une première consultation formelle du cadre partenarial a eu lieu au cours de la période du 14 au 24 décembre 2024 pour examiner les documents ci-après :

- Le rapport diagnostique du plan d'action de renforcement des capacités du MEBAPLN 2025-2027 qui permet de déceler les défis et les gaps de capacités ;
- Le plan d'action de renforcement des capacités du MEBAPLN 2025-2027 qui se veut une réponse à ces défis ;
- Le cadre programmatique du plan de renforcement des capacités du MEBAPLN qui détermine les ressources nécessaires à la réalisation des ambitions.

À l'issue de cette première consultation, plusieurs contributions ont été reçues des membres du cadre partenarial par le comité technique qui s'est réuni de nouveau pour prise en compte.

Une deuxième consultation est intervenue durant la période du 21 au 26 mars 2025, cette fois pour examiner la nouvelle version du plan d'action opérationnel et du cadre budgétaire. Les contributions recueillies ont permis d'améliorer significativement le document.

Une troisième consultation a été organisée lors de la rencontre du cadre partenarial 3 avril 2025 pour recueillir d'éventuels amendements séance tenante. Les membres du cadre partenarial ont été informés que plusieurs contributions continuaient de faire l'objet d'examen et de prise en compte.

Entretemps en deux moments, le Secrétariat du GPE a fait parvenir des observations majeures qui concernent entre autres, le faible alignement du plan avec les priorités stratégiques, la faible lisibilité et cohérence de l'approche globale de financement à travers un grand nombre d'activités de formation dont certaines seraient en dehors du périmètre du SCG, la faible articulation du plan au REPAIR, le très grand nombre de rapports, études et livrables, l'absence de détails sur certaines lignes du budget, etc.

C'est au terme de toutes ces consultations et analyses qu'une dernière consultation à domicile a été organisée durant la période du 7 au 10 avril 2025 pour requérir des objections éventuelles des membres du cadre partenarial sur la dernière version du document du PAO-RC prenant en compte l'ensemble des observations reçues à date et prises en charge. A l'issue de l'échéance l'agence de coordination ayant constaté qu'aucune objection n'ayant été enregistrée, a remercié l'ensemble des membres du cadre partenarial pour leur participation au processus et déclaré endossé les documents soumis à endossement.

À l'issue de ce processus de consultation itératif, les différents documents ont été transmis au PME par lettre en date du 15 avril 2025 du Chef de File des PTF.

À la suite de cette transmission, le GPE a par lettre en date du 17 avril 2025, notifié au Gouvernement burkinabè, les modifications proposées concernant les allocations indicatives d'un million six cent cinquante mille (1,650,000) USD.

Le présent plan d'action opérationnel de renforcement des capacités (PAO-RC) prend en compte ces réductions budgétaires tout en veillant à ce que le système d'organisation, et de renforcement des capacités des acteurs soient à même d'assurer la mise en œuvre des politiques et programmes. De ce fait, il priorise les activités conduisant à l'amélioration des compétences techniques et opérationnelles des cadres du niveau stratégique du Ministère dans la perspective d'une meilleure prise en charge des actions et activités qui seront inscrites au titre de la transformation du système éducatif de sorte à développer une complémentarité et synergie entre les deux programmes.

3. DÉFIS LIES AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les menaces et les faiblesses analysées ont permis d'identifier les défis majeurs à relever en termes de gaps de capacité dont la prise en compte permettra de renforcer l'efficacité et l'efficience du système.

Ces principaux défis sont :

3.1. Amélioration de l'efficacité interne de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle

Le rapport du GCTI a relevé une faible sensibilité des outils et mécanismes de gestion des crises, due à une planification insuffisante au niveau local, due à une insuffisance de capacité et dégagé trois défis dont, les capacités locales et celles des établissements scolaires limitées ; le faible lien entre le système éducatif et les différentes crises et un système de suivi mettant davantage l'accent sur les activités que sur les progrès.

Ainsi, constate le GCTI, "la dégradation des résultats du pays affichée par certains indicateurs clés de l'accès équitable et la qualité, et les faibles progrès enregistrés dans le cadre de l'éducation non formelle des enfants non scolarisés et déscolarisés montrent qu'il est nécessaire de repenser les politiques et les méthodes de planification et aussi de renforcer les capacités locales ». C'est pourquoi le GCTI considère que ce facteur favorable revêt une HAUTE priorité.

Pour relever ce défi, le PAO-RC ambitionne d'améliorer les pratiques et leadership pédagogique des encadreurs pédagogiques et des gestionnaires du système éducatif qui sont les acteurs clés en charge du pilotage de la chaîne administrative et pédagogique aussi bien au niveau central que déconcentré pour impulser la dynamique de transformation de l'éducation.

3.2. Développement des alternatives éducatives

En dépit d'une allocation conséquente au secteur de l'éducation (plus de 24%), le secteur formel qui est le plus financé ne parvient pas à couvrir les besoins éducatifs de tous les enfants. Au-delà de la simple question des infrastructures, c'est tout le dispositif des données et du suivi de la carte éducative qu'il faudrait interroger au regard des gaps d'équité que cela pourrait entraîner. Les dernières données sur les enfants hors école estiment que 42% des enfants de 6-16 ans restent en dehors de l'école. C'est la raison pour laquelle dans son analyse le GCTI a clairement mentionné le faible développement de l'Éducation non formelle comme un défi à adresser : « les faibles progrès enregistrés dans le cadre de l'éducation non formelle des enfants non scolarisés montrent qu'il est nécessaire de repenser les politiques et les méthodes de planification et aussi de renforcer les capacités locales » en termes de capacité à gérer efficacement les flux.

Pour relever ce défi de l'efficacité interne, le REPAIR a déjà prévu un vaste programme de retour à l'école des enfants hors écoles en misant sur les stratégies de scolarisation accélérée qui elles-mêmes sont intégrées dans un plan de développement holistique et intégré du système.

Afin de développer les capacités des gestionnaires du système à conduire ce programme à mieux articuler les offres non formelle et formelle, le PAO envisage familiariser les encadreurs pédagogiques sur les cadres de développement de ces alternatives et la gestion des passerelles, les activités de formation des enseignants étant prises en charge sur le REPAIR

Dans un contexte de crise où les ressources sont rares et les déplacements risqués, le REPAIR prévoit un vaste programme de digitalisation du système à travers une plateforme intégrée afin de favoriser la formation continue à distance. Ce dispositif contribuera également à adapter la formation continue au contexte de crise.

Dans le cadre de ce plan, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des structures en charge des TICE à produire ces ressources, y compris des ressources genre sensibles et à les porter à l'attention de l'ensemble de la communauté éducative.

3.3. Renforcement de l'efficacité dans la gestion des ressources

Le Rapport du GCTI a relevé des défis dans l'efficacité et de la qualité de la dépense au regard des inefficiencies (redoublement, abandon, mauvaise répartition des enseignants) donc gaspillage des ressources, la persistance des disparités géographiques (zones de crises surtout et rurales) et genre (secondaire), le faible alignement du budget et des priorités dans le PSDEBS, etc.

Afin de relever le défi de l'efficacité dans la gestion des ressources, il convient de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures et des agents et de veiller à une gestion optimisée des ressources matérielles et financières. Pour ce faire, le renforcement de la planification et du suivi/évaluation des activités, le renforcement de la gestion des ressources humaines et financières ainsi que la mobilisation sociale seront mis en œuvre.

Dans cette optique ce plan prévoit le développement de dix référentiels dont cinq seront réalisés dès l'an 1 et les cinq autres au cours de l'an 2.

Le développement de certains nouveaux référentiels dès 2025 est un impératif au regard de leur expiration prévue en fin d'année 2025.

4. PRINCIPES DIRECTEURS

Le plan d'action opérationnel de renforcement des capacités obéit aux principes directeurs que sont (i) le triptyque inclusion/équité/genre, (ii) la protection de l'environnement, (iii) l'approche participative dans tous les processus de conception, planification, mise en œuvre et suivi-évaluation, (iv) la subsidiarité, (v) la gouvernance démocratique du système éducatif, (vi) la Gestion axée sur les Résultats (GAR) et (vii) la mutualisation des ressources et la durabilité.

Le triptyque inclusion/équité/genre requiert la prise en compte des enfants handicapés et autres enfants vulnérables, du genre et des spécificités régionales. Il est fondé sur la reconnaissance du fait que tous les élèves/apprenants doivent pouvoir jouir de leurs droits, sans distinction de sexe, de religion, de langue, d'opinion politique, de position économique, de nationalité, d'origine sociale ou de toute autre situation discriminatoire susceptible d'être préjudiciable à l'épanouissement des populations.

La protection de l'environnement intègre les principes, normes et indicateurs de protection de l'environnement dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan d'action opérationnel de renforcement des capacités.

La participation de toutes les parties prenantes requiert l'implication des représentants des partenaires techniques et financiers, de la société civile, des structures du MEBAPLN et d'autres institutions publiques partenaires à la conception, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du plan.

La subsidiarité commande que les niveaux inférieurs exercent les compétences et les pouvoirs qu'ils peuvent correctement et mieux exécuter que les niveaux supérieurs.

La gouvernance démocratique privilégie la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire dans la perspective de réduire les disparités et d'affermir les mécanismes de contrôle, de veille et de gestion concertée du domaine de l'éducation en prenant en compte les situations d'urgence ainsi que les stratégies de leur gestion.

La gestion axée sur les résultats (GAR) permet d'améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques tout en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats préalablement définis de façon réaliste.

La mutualisation des ressources procède de la volonté des parties prenantes d'unir leurs efforts pour être plus efficaces et plus efficientes dans la réalisation des objectifs partagés. Elle contribue à l'amélioration de l'accès à l'éducation et forge une culture de collaboration susceptible de consolider le partenariat.

La durabilité commande que les défis de renforcement des capacités du ministère soient relevés par des actions dont les impacts seront pérennes.

5. DESCRIPTION DU PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

5.1. Fondement du plan

Le Plan opérationnel de Renforcement des Capacités (PAO-RC) s'inspire du document d'analyse des facteurs favorables élaboré en juillet 2022 par le Gouvernement du Burkina Faso en collaboration avec les PTF et la société civile. Ce document a constitué un socle pendant le développement du document du Pacte de partenariat endossé par les PTF, la société civile et le gouvernement en juillet 2023.

Le premier facteur concerne les données et les éléments concrets (« priorité moyenne »). Le pacte de partenariat privilégie la modernisation du système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE), l'accent étant mis sur le renforcement des mécanismes d'alerte rapide et **la gestion des flux** des élèves dans les situations d'urgence.

Le deuxième facteur porte sur *la planification, les politiques et le suivi intégrant la notion de genre* (« priorité élevée »). Les actions porteront sur le renforcement des capacités locales de planification, pour une planification dynamique, un ajustement continu des politiques et stratégies permettant un **pilotage axé sur les résultats et sensible aux questions de genre et de handicap**.

Le troisième facteur est relatif au *dialogue sectoriel* (« priorité moyenne »). Le Pacte de partenariat indique que les actions porteront sur l'opérationnalisation du **triple nexus action humanitaire - développement - consolidation de la paix** et sur l'alignement des différents mécanismes de coordination. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer la coordination du secteur à travers la synergie entre les instances et la dynamisation des cadres de dialogue à tous les échelons.

Le quatrième facteur favorable traite de *la mobilisation et l'allocation coordonnées des financements* («priorité élevée »). L'ambition est de renforcer la gestion des ressources en veillant à ce que les activités d'éducation puissent être exécutées efficacement grâce au mécanisme existant de mise en commun des financements. Il est alors impératif que les acteurs s'approprient le manuel des procédures de gestion du CAST/FSDEB par le renforcement de leurs capacités.

Enfin, le cinquième facteur porte sur *le volume, l'équité et l'efficacité des financements intérieurs*, considéré comme un facteur favorable « **hautement prioritaire** » et les goulots d'étranglement concernent davantage les questions d'équité et d'efficacité que le volume des dépenses. Cela nécessite le renforcement du dispositif de pilotage à tous les niveaux (central, déconcentré et décentralisé) et surtout le renforcement des mécanismes de redevabilité.

En dépit de la volonté politique matérialisée à travers des documents de politiques et de stratégies, des insuffisances subsistent sur le facteur « données » bien que classé moyen. Il s'agit de la **dispersion des bases de données** et de l'insuffisance d'informatisation pour une prise de décision en temps réel et de la faible capacité des acteurs aux niveaux central et déconcentré dans la collecte et l'utilisation des données.

Le projet REPAIR prévoit une réponse à travers une plateforme de collecte des données et un lien entre évaluation et réformes des politiques publiques. Dans le cadre du PAO- RC, l'accent sera mis plutôt sur la coopération et la co-création entre services techniques du MEBAPLN et experts du centre mondial de l'Unicef pour la recherche et les innovations afin de finaliser l'étude data must speak (les données doivent parler).

La réalisation de cette recherche devrait répondre aux questions de recherche suivantes :

- Quels sont les ressources et facteurs contextuels dits modèles positifs (c'est-à-dire ceux qui sont le plus associés à de bons résultats scolaires des écoles) ?
- Quelles sont les écoles modèles positives, celles qui surpassent les autres écoles qui sont dans le même contexte et avec le même niveau de ressources ?
- Quels sont les pratiques et comportements des parties prenantes au niveau de la classe, de l'école, de la communauté locale / du village et de la Circonscription d'Éducation de Base qui sont différents dans les écoles modèles positives par rapport aux pratiques et comportements en vigueur dans les autres écoles ayant plus de difficultés à être performantes ?
- Quels leviers concrets systémiques et communautaires peuvent encourager la mise en œuvre dans les écoles moins performantes des pratiques et comportements modèles positifs identifiés dans ces écoles exceptionnelles ?

Ainsi, grâce à cette collaboration, les capacités des cadres du Ministère seront renforcées sur les analyses multivariées qui leur seront utiles dans le cadre de l'évaluation des acquis scolaires soutenue par le projet REPAIR.

L'un des défis concerne les capacités de planification (hautement prioritaire) des acteurs aux niveaux central et déconcentré en matière de planification et de suivi/évaluation des plans et programmes des apprentissages et particulièrement de la faible sensibilité des outils et mécanismes aux crises et à l'équité, incluant le genre et le handicap. A ce niveau, le plan permettra d'élaborer et de mettre en œuvre plusieurs référentiels grâce à la formation des acteurs et à l'élaboration participative desdits documents tenant compte des sensibilités particulières.

En ce qui concerne la mobilisation et l'allocation coordonnées des financements, cette priorité est partiellement adressée à travers les actions de priorisation et de planification de nouveaux référentiels du secteur qui mobiliseront les partenaires engagés dans le dialogue sectoriel.

Enfin, ce plan prend en compte le domaine « Volume, efficience et équité du financement », tel que décliné dans le rapport du GCTI sur l'analyse du document d'analyse des facteurs favorables en mettant un accent particulier sur l'amélioration de la qualité des enseignements-apprentissages. En effet, en améliorant la qualité des enseignements-apprentissages, on réduit les inefficiences liées au redoublement, aux abandons et déperditions scolaires. La question de la gestion des enseignants est abordée également dans ce plan à travers les renforcements de capacités de la chaîne Ressources humaines.

Les activités du PAO-RC sont organisées en groupes d'activités ou actions à travers trois guichets, du fonds de renforcement des capacités Il s'agit :

- Guichet de financement n° 1 : Renforcer la planification et le développement des politiques favorisant l'égalité des genres pour un impact à l'échelle de tout le système

- Guichet de financement n° 2 : Mobiliser des actions et un financement coordonné pour engendrer un changement transformateur
- Guichet de financement n° 3 : Renforcer les capacités, adapter et tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle

5.2. Objectif global :

Le PAO-RC a pour objectif de renforcer les capacités du système éducatif burkinabè à planifier en vue de la transformation qualitative du système éducatif.

Les résultats attendus de la mise en œuvre du PAO-RC sont alignés sur les différents guichets du GPE et sont les suivants :

- **Résultat 1** : la planification sectorielle intégrant la notion du genre et d'équité, y compris la planification opérationnelle et la budgétisation est renforcée ;
- **Résultat 2** : les principales recommandations des revues conjointes du secteur sont suivies et mises en œuvre de manière efficace ;
- **Résultat 3** : les actions et financement sont coordonnées pour engendrer un changement transformateur

Le PAO-RC comporte au total 5 groupes d'activités avec une vingtaine d'activités.

Résultat 1 : La planification et la mise en œuvre des politiques et stratégies éducatives prenant en compte le genre, l'équité et l'urgence sont améliorées

Approche opérationnelle

Au niveau du domaine « Planification, politique et suivi sensible au genre », le GCTI a relevé une faible capacité locale de planification et de suivi, une faible sensibilité des outils et mécanismes aux crises et un suivi plutôt centré sur les activités que les progrès.

Plusieurs plans arrivent à terme en fin 2025 alors que certaines analyses comme le Rapport d'état du système éducatif date déjà de plusieurs années. Afin de contribuer à lever ce goulot, plusieurs référentiels feront l'objet d'élaboration grâce à ce financement.

Des actions de renforcement des capacités sont prévues pour s'assurer que les cadres disposent de capacités nécessaires de coordination, de planification et de suivi de la mise en œuvre des plans.

Aussi, les actions retenues au titre de ce résultat se réfèrent au groupe d'activités B. intitulé « Planification sectorielle intégrant la notion de genre, y compris la planification opérationnelle et la budgétisation » ; au groupe d'activités D : « Renforcement du diagnostic factuel des points de blocage critiques dans la mise en œuvre et identification de solutions potentiellement évolutives et porteuses de transformation »

Description des activités

Groupe d'activités B : Planification sectorielle intégrant la notion de genre, y compris la planification opérationnelle et la budgétisation.

Activité 1.1 Elaborer le Rapport d'État sur le système éducatif national (RESEN)

Le Rapport d'état du système éducatif national date de 2015, soit environ dix ans. En l'absence de données fiables à jour, il est difficile de développer un modèle de simulation conséquent à même de faciliter la planification à moyen et long terme des référentiels de développement dans le secteur. La situation du pays a changé quelques mois après la publication du Rapport de 2017, notamment avec la crise sécuritaire et humanitaire dès mars 2017 puis la crise de la COVID19 en mars 2020.

La présente activité vise à engager l'exercice RESEN dès 2026 en faveur du système de planification et des décideurs.

Pour la réalisation de ce rapport, une équipe nationale sera constituée, mais il sera fait appel au Pôle de Dakar et à une expertise de l'UNICEF pour accompagner le pays.

La mise en œuvre de cette activité vise à combler le défi soulevé par le GCTI, notamment sur la Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre jugée hautement prioritaire, car les processus et les produits (c'est-à-dire les plans et les revues sectorielles conjointes) ne sont pas pleinement pertinents compte tenu du contexte de crise.

La réalisation de l'activité permettra de disposer de rapports thématiques sur la scolarisation, l'éducation de la petite enfance, l'éducation non formelle et un modèle de simulation prenant en compte le développement des filières scientifiques et technologiques, l'enseignement et la formation technique et professionnels et bien entendu sur l'ensemble du secteur.

Structures responsables : SP-PSDEBS, DGESS.

Activité 1.2. Relire et/ou élaborer le Plan stratégique de l'Éducation et de la Formation 2027-2030 (PSEF) et les stratégies subséquentes, particulièrement celles portant sur le développement de l'éducation non formelle, l'éducation préscolaire et l'éducation inclusive et la promotion de l'éducation des filles et la formation des femmes.

Le PSEF a été élaboré au cours des années 2016-2017 avec comme période de validité 2017-2030, dans un contexte de développement. Entretemps la crise sécuritaire et celle liée à la COVID 19 sont intervenues confrontant davantage le système éducatif à de rudes épreuves dont la conséquence directe est l'exacerbation de la crise de l'apprentissage dans plusieurs pays. Selon le GCTI, en dépit de l'expertise disponible dans le pays, le dispositif mis en place présente certaines carences qui menacent le système. Premièrement, les capacités locales et celles des établissements scolaires sont limitées, et les activités de communication du niveau central sont de plus en plus réduites. Deuxièmement, les plans n'accordent que peu d'attention aux interactions entre le système éducatif et les différentes crises. Troisièmement, le suivi porte essentiellement sur la mise en œuvre des activités et ne fournit que peu d'informations sur les raisons de la lenteur des progrès.

Afin de faire face à ces défis, l'objectif du PAO-RC est de mettre à jour le plan stratégique de l'éducation et de la formation (PSEF, 2017-2030) et diverses stratégies qui arrivent à expiration en fin 2025. Il s'agit notamment :

- du plan d'action du nouveau référentiel du MEBAPLN qui viendra remplacer le PSDEBS 2021-2025
- de la stratégie de développement de l'Éducation non formelle
- de la stratégie de développement de l'Éducation préscolaire
- de la stratégie de développement de l'Éducation inclusive et de promotion des filles.

De manière opérationnelle, il sera mis en place un comité conjoint national prenant en compte les ministères partenaires, la société civile et l'État. Au terme de l'activité, tous les référentiels majeurs du département seront actualisés pour assurer la poursuite des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Structures responsables : SP-PSDEBS, DGESS, DGAEP, DGENF.

Activité 1.3. Élaborer un plan de mise à l'échelle de l'approche Gestion hygiénique des Menstrues (GHM)

Les études montrent que la prise en compte de ce paramètre dans l'éducation de la jeune fille réduit l'absentéisme des filles pendant les règles menstruelles, améliore leur état de santé et de dignité ainsi que la réussite scolaire. Cependant il n'existe pas de données fiables à portée nationale pour apprécier les progrès. Ainsi, après plusieurs années de mise en œuvre, l'initiative reste localisée à quelques écoles. Pourtant l'importance de cette activité n'est plus à démontrer pour la promotion de l'éducation des filles et de l'équité entre les genres.

Le GCTI a indiqué que malgré un volume de budget affecté à l'éducation par l'État, L'accès à l'enseignement et les résultats scolaires continuent de se caractériser par de fortes disparités, au détriment surtout des enfants vivant dans des régions où règne l'insécurité, des enfants des zones rurales et des filles (au niveau du secondaire).

Au regard de cette situation, agir sur les leviers permettant d'améliorer la fréquentation des filles peut contribuer de manière significative à la promotion de l'équité entre les genres.

L'objectif de cette activité est donc d'élaborer un plan de mise à l'échelle de la gestion hygiénique des menstrues, après un diagnostic sans complaisance de la problématique.

À cet effet, une équipe technique interministérielle sera mise en place sous la responsabilité de spécialistes genre et de spécialistes de la planification pour le développement dudit plan. Une enquête de terrain combinée par une exploitation des données disponibles permettra de déterminer la proportion des écoles mises aux normes en la matière ainsi que le gap à combler.

Structures responsables : SP-PSDEBS, DGESS, DGAEP.

Activités 1.4. Élaborer la carte éducative du non formel au profit de 38 communes de la région du Centre-Ouest

L'alphabétisation est essentielle au développement d'un pays. Il est établi qu'un seuil minimal de 40% de taux d'alphabétisation facilite le développement d'un pays. Des études indiquent que les ménages analphabètes enregistrent plus d'enfants hors école et/ou des enfants qui performent moins comparativement à ceux instruits. En dépit de progrès enregistrés ces dernières années dans les scolarisations, le taux d'alphabétisation est estimé à 29.7% selon le dernier recensement de la population et de l'habitation réalisé en 2019.

Cette faible performance est en partie due à l'inefficacité desdits programmes qui touchent parfois les mêmes personnes alphabétisées d'année en année appelée « carriéristes » alors que les vrais analphabètes restent en dehors du système. De plus, depuis quelques années, le budget alloué à l'alphabétisation est en baisse alors que le facteur démographique croît et que près de la moitié des enfants restent en dehors de l'école. Dans ce contexte, réussir à booster les programmes d'alphabétisation produira un impact considérable sur l'amélioration de la scolarisation des enfants.

Le but de la présente activité est d'assurer la localisation, l'efficacité et l'efficience des programmes d'alphabétisation et de formation afin de toucher les publics cibles dans le besoin et ainsi lutter contre le « carriérisme ». Il est conforme à l'observation du GCTI sur le Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales en matière d'éducation jugé hautement prioritaire.

Structures responsables : SP-PSDEBS, DGENF, DGESS.

Activité 1.5. Renforcer les capacités de 280 acteurs issus des services de planification et de l'éducation non formelle sur le développement d'outils de planification, de suivi et d'évaluation, d'analyse et de traitement des données et la promotion des réformes clés.

Afin de faire face au besoin de renforcement des capacités au niveau local soulevé par le GCTI, il est essentiel de former les acteurs sur un certain nombre de thématiques, à savoir :

- La formation d'une centaine de chargés de planification des structures centrales et déconcentrées sur les outils de planification et de suivi/évaluation et l'exploitation des outils d'opérationnalisation du budget programme
- La formation d'une centaine d'opérateurs et partenaires de l'ENF sur l'organisation de l'évaluation certificative en ENF et
- Le renforcement des capacités de quatre-vingt (80) acteurs (opérateurs et partenaires) des structures centrales et déconcentrées sur le traitement des données statistiques des résultats de l'évaluation certificative en ENF

Structures responsables : DGESS, SP-PSDEBS, DGENF.

Groupe d'activités D : Renforcement du diagnostic factuel des points de blocage critiques dans la mise en œuvre et l'identification de solutions potentiellement évolutives et porteuses de transformation

Activité 1. 6: Assurer la poursuite des étapes restantes de l'initiative Data Must Speak (DMS) sur les modèles d'écoles positives.

Le GCTI a évoqué un problème d'éparpillement des données ne permettant pas une saisie pertinente des défis qui se posent au système éducatif. Bien que ce facteur soit classé moyen, il est important de le considérer au regard de son impact potentiel sur l'utilisation des ressources jugée prioritaire.

[Étape 1] Analyser en profondeur les données administratives du pays afin de relier intrants scolaires et performances des écoles ; [Étape 2] Détecer les écoles modèles positives à partir des données administratives disponibles ; [Étape 3] Enquêter les écoles modèles positives et un échantillon d'écoles de comparaison pour étudier quelles pratiques et comportements sont différents dans ces écoles ; [Étape 4] Etudier la mise en œuvre des pratiques et comportements positifs.

L'initiative DMS au Burkina Faso a déjà réalisé l'étape 1 de la recherche grâce aux financements du Partenariat Mondial pour l'Éducation KIX.

Le travail réalisé pour l'étape 1 de la recherche a permis de mettre en forme les bases de données administratives en liant les informations des écoles à travers le temps et aux données d'examen. Ceci a notamment permis de constater l'excellente qualité des données éducatives administratives du Burkina Faso. Les analyses ont de plus permis d'établir quels intrants scolaires et éléments de contexte étaient corrélés avec une meilleure performance des écoles. De plus, les travaux ont aussi été l'occasion de constituer une équipe technique compétente au niveau du Ministère de l'Éducation. Tous ces éléments plaident en faveur d'une continuation de la recherche DMS au Burkina Faso afin de réaliser les étapes 2, 3 et 4 de la recherche telles que décrites ci-dessus.

Il est attendu que la réalisation de cette recherche devrait répondre aux questions de recherche suivantes :

- Quels sont les ressources et facteurs contextuels dits modèles positifs (c'est-à-dire ceux qui sont le plus associés à de bons résultats scolaires des écoles) ?
- Quelles sont les écoles modèles positives, celles qui surpassent les autres écoles qui sont dans le même contexte et avec le même niveau de ressources ?
- Quelles sont les pratiques et comportements des parties prenantes au niveau de la classe, de l'école, de la communauté locale / du village et de l'inspection qui sont différents dans les écoles modèles positives, par rapport aux pratiques et comportements en vigueur dans les autres écoles qui ont plus de difficultés à être performantes ?
- Quels leviers concrets systémiques et communautaires peuvent encourager la mise en œuvre dans les écoles moins performantes des pratiques et comportements modèles positifs identifiés dans ces écoles exceptionnelles ?

Structures responsables : SP-PSDEBS, DGESS.

Résultat 2 : Les principales recommandations des revues conjointes du secteur sont suivies et mises en œuvre de manière efficace

Ce résultat se réfère au « groupe d'activités E » : « Renforcement de la coordination sectorielle, notamment les groupes locaux des partenaires (Cadre partenarial) de l'éducation, les revues sectorielles conjointes et le suivi de l'efficacité du partenariat au niveau national » et H « Réunions intersectorielles » .

Approche opérationnelle

Le GCTI a identifié, entre autres, un besoin élevé de coordination et d'alignement des financements extérieurs au titre de l'éducation de base dans le domaine « Coordination sectorielle (Dialogue sectoriel et Coordination financement) ». Si des facteurs contextuels liés à la crise que traverse le pays pourraient expliquer en partie cet état de fait, il reste que la vitalité du dialogue sectoriel est elle-même mise à mal par la faible mise en œuvre des recommandations des missions conjointes.

Aussi, est-il prévu que le PAO-RC prenne en charge au moins deux recommandations phares par an durant toute la période de mise en œuvre du Plan. Cette activité contribuera ainsi à renforcer le dialogue politique par des analyses de qualité et des prises de décision basées sur des évidences.

Description des activités

Activité 2.1. Assurer la prise en charge de 5 principales recommandations issues des missions conjointes de suivi du plan sectoriel de l'éducation.

Les rencontres des groupes thématiques, du cadre partenarial et des missions conjointes génèrent et travaillent sur des recommandations dont certaines demandent des études plus approfondies que les simples analyses faites au sein des groupes thématiques. Le budget du Ministère n'arrive pas à couvrir ce type de dépenses en raison des restrictions financières, ce qui a pour conséquence, des reports de recommandations sur les années suivantes ou le renvoi à plus tard de recommandations pertinentes qui émergent lors des travaux de la mission conjointe en raison des incertitudes quant à leur prise en charge adéquate. Pour assurer la mise en œuvre efficace de quelques recommandations clés et relancer le dialogue sectoriel autour de défis concrets, il est important que des ressources soient allouées au financement de cette activité qui permettra la prise en charge d'au moins cinq recommandations au cours de la mise en œuvre du PAO-RC.

Structures responsables : SP-PSDEBS, DGESS et autres structures porteuses des recommandations.

Activité 2.2 : Appuyer l'organisation de la revue à mi-parcours du Pacte de partenariat

Le pays a droit à la mobilisation de sa part complémentaire estimée à 10 millions USD à la suite de la réduction des subventions du GPE, courant 2025. Afin de déterminer si les indicateurs sont atteints, une revue à mi-parcours du Pacte de partenariat s'impose. La présence de cette activité découle de cet impératif de planification et de redevabilité.

Structures responsables : SP-PSDEBS, DGESS et DGF.

Résultat 3 : Les actions et le financement sont coordonnés pour engendrer un changement transformateur

Ce résultat se rapporte au groupe d'activités suivantes : I « Renforcement des systèmes de données, notamment en améliorant la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe et de données sur les enfants en situation de handicap », J « Renforcement des capacités et soutien aux niveaux central et décentralisé en ce qui concerne la collecte et l'utilisation des données et des éléments concrets » et K : « soutien à la capacité de mise en œuvre y compris le suivi de la mise en œuvre de plans sectoriels, la prise en compte de la dimension genre et du handicap dans le secteur ».

Description des activités :

Activité 3.1. Organiser des ateliers de formation/production de programmes à la carte et de référentiels de métiers impliquant 230 spécialistes

Formation de 230 spécialistes dont 80 spécialistes des métiers sur le développement et la planification des programmes à la carte et les référentiels des métiers pour soutenir la mise à l'échelle des programmes de formation professionnelle des adolescents.

Dans le cadre de l'initiative présidentielle pour une éducation de qualité (IPEQ) dont le REPAIR est un instrument important de mise en œuvre, la fourniture de matériel d'enseignement-apprentissage de qualité est une priorité. Le but de cette activité est de doter les spécialistes de curricula de compétences pour développer les différents curricula et manuels prévus à cet effet et aussi accompagner l'amélioration des programmes de formation de l'éducation non formelle.

Structures responsables : DGESS, DGACEVS, DGQEP.

Activité 3.2. Former 720 acteurs des structures centrales et déconcentrées en transcription, traduction, instrumentation des langues nationales et sur le triptyque pour soutenir la généralisation de l'enseignement bilingue dans le REPAIR.

Dans le REPAIR, il est prévu d'accompagner les écoles primaires utilisant les langues nationales en faisant passer leur nombre de 267 à 2000 à l'horizon 2029. Cela n'est réalisable que si les différents acteurs disposent des capacités nécessaires pour produire le matériel pédagogique, traduire et instrumentaliser les langues non développées pour l'enseignement, mais aussi aptes à renforcer l'efficacité des programmes d'éducation non formelle à travers les passerelles et le triptyque Éducation de base-Formation professionnelle et insertion socio-économique.

Le but de cette activité est de renforcer les services d'éducation non formelle à accompagner cette réforme.

Structures responsables : SP-PSDEBS, SP-PLN.

Activité 3.3. Appuyer la digitalisation du système de formation des personnels (Learning Passeport)

Ces dernières années, le Ministère de l'Enseignement de base et de l'alphabétisation est en train de mettre en place une réforme profonde du système de formation continue à partir d'un réseau de formateurs de proximité constitué d'encadreurs pédagogiques. Les écoles sont regroupées dans unités pédagogiques (2 à 3 écoles) qui à leur tour sont rassemblées dans des zones d'encadrement pédagogiques (10 à 15 écoles), le tout dans la circonscription d'éducation de base. Le renforcement de ce dispositif permettra à terme de mettre à l'échelle les différentes thématiques de formation à moindre coût. Aussi est-il prévu d'accompagner ce processus par la digitalisation dudit à travers une plateforme de formation en ligne certifiante. L'avènement de cette innovation permettra d'augmenter l'efficacité des formations en passant progressivement du mode classique en présentiel vers une approche hybride. Ainsi chaque participant aura le temps de compléter d'abord une formation en ligne avant les séances pratiques en présentiel. Cela va non seulement réduire de manière significative le coût d'organisation des formations, mais aussi réduire le coût en papier, donc contribuera à promouvoir des systèmes de formation plus écologiques, donc verts.

Structure responsable : DGQEP.

Activité 3.4. Former 728 encadreurs sur le suivi des activités pédagogiques et administratives du préscolaire, la production du matériel ludique, la planification sensible aux crises et la mutualisation des infrastructures en contexte d'urgence (CAU)

Le GCTI a clairement mentionné la faible sensibilité de la planification aux crises. Le REPAIR vise à atteindre 52,000 enfants au préscolaire et 50,000 enfants en situation d'urgence soutenus à l'horizon 2029. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel que les encadreurs pédagogiques disposent de capacités dans la planification et gestion des activités du préscolaire et de l'éducation en situation d'urgence d'une manière générale. Le but de cette activité est de contribuer à renforcer les capacités

des encadreurs pédagogiques à la planification, sur le suivi des activités pédagogiques et administratives du préscolaire, la production du matériel ludique, la planification sensible aux crises et la mutualisation des infrastructures en contexte d'urgence ou approche classes alternées d'urgence (CAU)

Structures responsables : DGAEP, DGQEP, SP-PSDEBS, DGESS.

Activité 3.5. Former 478 encadreurs pédagogiques sur le pilotage des réformes en lien avec l'introduction de l'anglais et l'initiation aux métiers au primaire

Le Burkina Faso s'est engagé dans une vaste réforme de son système éducatif. Parmi ces réformes figurent l'introduction des métiers et celle de l'anglais au primaire. Le but de cette activité est d'assurer une appropriation de ces réformes par les acteurs du niveau central et déconcentré afin d'en assurer le suivi et l'évaluation et ainsi d'apprendre de ces réformes.

Il s'agit là d'un chantier majeur de la transformation du système éducatif sur lequel le pays compte s'inscrire en droite ligne de ses engagements pris lors du sommet mondial sur la transformation des systèmes éducatifs tenu en septembre 2022.

Structures responsables : DGACEVS, DGQEP, SP-PSDEBS, DGESS.

Activité 3.6. Former 558 technopédagogues et encadreurs à l'utilisation des TICE dans l'enseignement dans le cadre de Learning Passeport

La transformation digitale est également l'un des engagements du pays à la suite TES. Les mutations rapides souhaitées par l'IPEQ commandent une école de type nouveau. Le digital constitue une opportunité pour accélérer les progrès éducatifs. À cet effet, il est prévu dans le cadre de ce plan de faire évoluer le système de formation en présentiel vers une formation hybride combinant formation, en ligne et en présentiel pour réduire les coûts et le temps de formation qui empiète parfois sur le temps d'apprentissage.

Le but de cette activité est d'assurer la prise en main de la plateforme learning passeport au niveau national afin de réaliser progressivement la bascule vers une formation en autonomie des acteurs de l'éducation.

Structures responsables : DGQEP, SP-PSDEBS, DGESS.

Activité 3.7. Renforcer les capacités des services centraux et régionaux des examens et concours sur les outils numériques et la prise en compte du handicap (Formation de 341 acteurs en charge des examens sur les outils numériques (SIGEC), la prise en charge du handicap dans les examens, l'amélioration des items d'examen au niveau national et équipement des services régionaux en machine à écrire braille et embosseuses)

Le développement du système éducatif va de pair avec un système d'évaluation robuste. Dans ce cadre le pays a mis en place des outils numériques dont la maîtrise est essentielle au bon déroulement des examens scolaires. À cet effet, il est prévu la formation de 341 acteurs en charge des examens sur les outils numériques (SIGEC).

La prise en charge des personnes handicapées au cours des examens relève de l'équité alors que les services techniques manquent de compétences et de moyens pour assurer cette prise en charge. Aussi est-il prévu d'appuyer la direction des examens et concours et ses services déconcentrés des équipements spécifiques comme des machines à braille et des embosseuses.

Enfin la mesure des compétences va avec des items de bonne qualité. Le PAO contribuera à renforcer les capacités des spécialistes en élaboration d'items pertinents pour améliorer le service des examens et concours.

Structures responsables : DGEC-EPPNF, DGQEP, SP-PSDEBS, DGESS.

Activité 3.8. Former 478 encadreurs pédagogiques sur la généralisation de la cantine endogène.

Selon des études conduites par le Programme Beog Biiga de CRS, la cantine scolaire dans la région du Nord au Burkina Faso améliore l'assiduité de 6 à 8.4 points genre, plus 3 points le taux d'inscription des filles. En plus de lutter contre la malnutrition et la fréquentation scolaire, la cantine scolaire améliore les performances scolaires par l'augmentation de l'attention et de la concentration de l'enfant. Elle constitue en outre un puissant moyen de protection sociale, surtout pour les familles pauvres.

Dans un contexte d'urgence, sa présence est presqu'une condition pour la participation de certains enfants à l'école. C'est la raison pour laquelle, l'État s'y investit de manière conséquente sans réussir à couvrir l'ensemble des écoles et sur la durée. Pour pallier le gap, l'État encourage le développement de la cantine endogène. Cette activité vise justement à soutenir cette initiative à travers l'appropriation de la stratégie nationale d'alimentation et de nutrition scolaire par les premiers responsables des circonscriptions d'éducation de base.

Structures responsables : DGACEVS, DGQEP, SP-PSDEBS, DGESS.

Activité 3.9. Renforcer les capacités de 80 agents en charge de la gestion des ressources humaines des structures centrales et déconcentrées sur les outils de gestion des ressources humaines.

Le MEBAPLN a développé des outils pour une gestion optimum des ressources humaines. Il s'agit du Manuel des Processus et Procédures de Gestion des Ressources humaines (MPP-GRH), du Guide sur les Critères et Normes d'Affectation et de Mutation des Agents (GCNAMA) et du système de gestion informatisé des ressources humaines baptisé GR@INE (*Gestion rationnelle et informatisée des personnels de l'éducation*).

Cette activité vise à outiller les cadres des structures centrales et déconcentrées pour une maîtrise desdits outils.

Structures responsables : DRH, SP-PSDEBS, DGESS.

Activité 3.10. Former 40 chargés des archives et de la documentation des structures centrales et déconcentrées en techniques d'archivage physique et numérique.

Les audits internes et externes recommandent la mise en place d'un système d'archivage numérique en vue d'optimiser les ressources numériques. À ce titre, le MEBAPLN a entrepris la conservation et l'archivage structuré des actes de carrière et des dossiers individuels des agents. Pour relever ce défi, il est nécessaire de capaciter les cadres chargés de l'archivage et de la conservation des archives pour une meilleure archivage des dossiers suivant la solution « gestion électronique de documents »

Structures responsables : DRH, DAD, SP-PSDEBS, DGESS.

Activité 3.11. Renforcer les capacités de 80 agents de la chaîne de la dépense en vue de la mise en œuvre des recommandations des audits (gestion carburant, tenue des registres comptables...) (ASCE-LC, IGF, Auditeur indépendant)

Le Pacte de partenariat a recommandé la gestion rationnelle des ressources. Cette position est soutenue par les recommandations des différents audits. Pour assurer la mise en œuvre des recommandations issues du Pacte de partenariat et des audits (ASCE-LC, IGF et Cabinets privés), il est de former 80 agents du MEBAPLN, relevant de la chaîne de la dépense à savoir les agents des services financiers des structures, de la DCMEF, de la DGF, de l'Ordonnancement, de la Trésorerie ministérielle, de la DMP et des Services du contrôle interne.

La formation sera axée sur la gestion du carburant, la tenue des différents registres comptables, les dossiers standards nationaux d'acquisition des marchés publics, etc. qui font l'objet régulièrement de griefs des auditeurs et sur lesquelles portent l'essentiel des recommandations

Structures responsables : DGF, SP-PSDEBS, DGESS.

Activité 3.12. Former 180 agents en charge de la gestion sur la chaîne des dépenses publiques, les textes, procédures et outils de gestion.

Le Pacte de partenariat exige le respect de l'orthodoxie financière dans un contexte d'austérité budgétaire. Cette doctrine préconise le respect strict de règles financières et de ratios, visant à assurer la rationalité et une gestion optimale des ressources, toute chose qui privilégie la régularité et la moralité de la dépense publique.

Pour contribuer à la transformation du système, il est nécessaire de renforcer les capacités des cadres du MEBAPLN, relevant de la chaîne de la dépense publique à savoir les agents des services financiers des structures, de la DCMEF, de la DGF, de l'Ordonnancement, de la Trésorerie ministérielle, de la DMP et des services du contrôle interne. La formation portera sur les textes régissant la dépense publique, les marchés publics et la comptabilité matières y compris les procédures. Également, les outils de gestion tels que le budget, le Plan de déblocage, le Plan d'action, le Plan d'engagement de l'État, le Compte administratif, la base de données de la commande publique, etc. seront abordés en vue du renforcement des capacités des agents pour une plus grande efficacité de l'exécution de la dépense publique.

Structures responsables : DGF, SP-PSDEBS, DGESS.

Activité 3.13. Assurer la préparation de la requête.

Dans le cadre de la préparation de la présente requête, il a été convenu avec le secrétariat du GPE que l'UNICEF en tant qu'agent partenaire co-finance à hauteur de 40,000 USD la préparation des documents de la requête comprenant l'analyse diagnostique des capacités du Ministère, l'élaboration du plan d'action opérationnel et la formulation de la requête.

Conformément à cette entente, le Ministère a sollicité et obtenu de l'UNICEF un montant de 40,943 USD pour ladite activité. Le financement a permis de réaliser les différents documents avec une rallonge de 10,000 USD sur fonds propre de l'UNICEF pour les différentes finalisations et prise en charge des commentaires.

Activité 3.14. Assurer le soutien administratif (Dépenses de personnel)

Dans le cadre de ce financement, l'UNICEF mobilisera au moins deux staffs à temps partiel, dont un spécialiste Éducation et administrateur de programme comme alternate pendant toute la durée du projet et cela sous la supervision directe d'une cheffe de section. Le projet bénéficiera du soutien des opérations pour les différentes transactions et acquisitions éventuelles.

Conformément aux procédures de l'UNICEF, une assurance qualité sera maintenue à travers des visites programmatiques auprès des différentes structures lors de la mise en œuvre des activités et de visites de contrôle ponctuels (spot checks). Des audits seront réalisés par échantillonnage selon le niveau de ressources transférées aux partenaires.

L'UNICEF a une politique de tolérance zéro contre le harcèlement sexuel et les abus. À cet effet, les gestionnaires de projet bénéficieront de support pour lutter contre ce phénomène. Tous les partenaires de la société civile font l'objet d'une évaluation systématique avant l'établissement de partenariat.

6. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Pour une opérationnalisation réussie du PAO-RC, un dispositif de mise en œuvre et de suivi sera mis en place.

6.1. Mise en œuvre

Pour l'atteinte des objectifs du Plan d'action opérationnel, les structures des niveaux central et déconcentré sont responsables de la mise en œuvre des activités. À cet effet, elles produisent des termes de référence qu'elles soumettent au SP-PSDEBS pour appréciation et acheminement à l'Agent

partenaire pour paiement selon les procédures HACT (Approche harmonisée de transfert d'espèces aux partenaires). Afin de minimiser les risques fiduciaires, des actions de renforcement des capacités sur lesdites procédures sont nécessaires.

6.2. Suivi de la mise en œuvre du PAO-RC

Le suivi de la mise en œuvre des activités du PAO-RC sera effectué par les structures opérationnelles, le SP-PSDEBS et l'agent partenaire. À ce titre, les responsables de structures feront le point des activités. La coordination et le suivi de la mise en œuvre seront assurés par le secrétariat permanent du PSDEBS (SP-PSDEBS). L'agent partenaire veillera à déterminer, dès la mise en place de la subvention, une feuille de route pour faciliter le suivi et la mise en œuvre des activités sur une base annuelle.

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du plan d'action opérationnel de renforcement des capacités, des outils ont été élaborés. Il s'agit principalement du cadre logique et du cadre de mesure de performance. Des rapports annuels de la mise en œuvre des activités seront produits. L'ensemble de ces outils sera exploité dans le cadre des procédures d'assurance qualité pour s'assurer que les activités ont été mises en œuvre conformément aux termes de l'accord de subvention.

6.3. Promotion du genre, de l'inclusion et de l'équité

L'un des principes de ce plan est le triptyque inclusion/équité/genre qui requiert la prise en compte des enfants handicapés et autres enfants vulnérables, du genre (égalité des sexes) et des spécificités régionales. À cet égard, toutes les données de ce Plan seront désagréguées par sexe pour assurer la prise en compte du genre aussi bien dans les actions de formation que dans l'élaboration des plans et politiques.

Ainsi, plusieurs activités au niveau des différentes composantes sont sexo-spécifiques déjà planifiées pour assurer la promotion de genre. Il s'agit entre autres du développement d'un plan de mise à l'échelle de la gestion hygiénique des menstrues, de la mise à jour de la stratégie d'éducation inclusive et de formations sur la planification basée sur le genre.

Ces initiatives seront encouragées et les actions sans marqueur genre feront l'objet d'un suivi au moment de la programmation opérationnelle des activités pour assurer qu'aucune discrimination négative n'ait lieu.

7. FINANCEMENT DU PAO-RC

Le PAO-RC sera financé entièrement sur les ressources du GPE. Son coût global révisé est de **1 649 036 USD soit 969 782 FCFA**.

Le tableau 1 présente la synthèse du financement du PAO-RC par guichet.

Tableau 1.a : Synthèse du financement du PAO-RC par guichet (USD)

| Description | Coût total par an (en USD) | | Coût total sur les 18 mois |
|---|----------------------------|----------------|----------------------------|
| | 2 025-26 | 2 026-27 | |
| Guichet n°1: Renforcer la planification et le développement des politiques favorisant l'égalité des genres pour un impact à l'échelle de tout le système | | | |
| Total Guichet 1 | 277 504 | 335 738 | 613 241 |
| Guichet de financement n°2: Mobiliser des actions et un financement coordonnés pour engendrer un changement transformateur | | | |
| Total Guichet 2 | - | 133 824 | 133 824 |
| Guichet de financement n° 3 : Renforcer les capacités, adapter et tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle | | | |
| Sous total guichet 3 | 525 644 | 376 327 | 901 971 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 803 147 | 845 888 | 1 649 036 |

Source : Cadre budgétaire

Tableau 1.b Synthèse du financement du PAO-RC par guichet

| Description | Coût total par an (en milliers de FCFA) | | Coût total sur les 18 mois | Proportion |
|---|---|----------------|----------------------------|-------------|
| | 2 025-26 | 2 026-27 | | |
| Guichet n°1: Renforcer la planification et le développement des politiques favorisant l'égalité des genres pour un impact à l'échelle de tout le système | | | | |
| Total Guichet 1 | 163 300 | 197 569 | 360 869 | 37% |
| Guichet de financement n°2: Mobiliser des actions et un financement coordonnés pour engendrer un changement transformateur | | | | |
| Total Guichet 2 | - | 78 750 | 78 750 | 8% |
| Guichet de financement n° 3 : Renforcer les capacités, adapter et tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle | | | | |
| Total Guichet 3 | 314 168 | 215 995 | 530 163 | 60% |
| TOTAL GÉNÉRAL | 477 468 | 492 314 | 969 782 | 100% |

Source : Cadre budgétaire

Sur la période 2025-2027, le coût du guichet 1 est de 360 869 FCFA, celui du guichet 2 est de 78 750 FCFA et le guichet 3 est financé à hauteur de 530 163 FCFA.

Le Guichet n°3 « Renforcer les capacités, adapter et tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle » représente 60% du montant total.

8. RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Le plan d'action de renforcement des capacités sera mis en œuvre dans un contexte national comportant des risques qui pourraient influencer sa mise en œuvre et l'atteinte des résultats escomptés. Pour minimiser ces risques et favoriser l'atteinte des résultats, il s'avère nécessaire que des mesures idoines soient envisagées.

8.1. Crise sécuritaire

La crise sécuritaire pourrait entraver la mise en œuvre du plan.

Sachant qu'aucun développement n'est possible sans la sécurité et la paix, il est nécessaire de mettre en place un système d'alerte, de communication et de réponses face aux urgences sécuritaires tout en tenant compte du principe de subsidiarité. Par ailleurs, la mise en œuvre réussie de la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence pourrait contribuer à minimiser ce risque.

8.2. Changements institutionnels

Les changements institutionnels pourraient ralentir ou stopper la mise en œuvre du plan.

Il serait donc judicieux de consolider le principe de la continuité de l'administration en mettant en place des mémorandums communs accessibles à l'ensemble des acteurs du ministère.

8.3. Troubles sociopolitiques

La mise en œuvre du plan requiert un climat social apaisé et sécurisé. D'éventuels troubles liés à des conflits, à une fronde sociale et autres crises, pourraient freiner sa mise en œuvre.

À ce titre, il importe de renforcer le dialogue avec les actrices/acteurs et partenaires sociaux et leur implication dans la mise en œuvre du PAO-RC, en mettant un accent particulier sur une communication de proximité.

ANNEXES

Répartition du budget par guichet en USD

| Description | Coût total par an (en USD) | | Coût total sur les 18 mois |
|---|----------------------------|----------------|----------------------------|
| | 2 025-26 | 2 026-27 | |
| Guichet n°1: Renforcer la planification et le développement des politiques favorisant l'égalité des genres pour un impact à l'échelle de tout le système | | | |
| Total Guichet 1 | 277 504 | 335 738 | 613 241 |
| Guichet de financement n°2: Mobiliser des actions et un financement coordonnés pour engendrer un changement transformateur | | | |
| Total Guichet 2 | - | 133 824 | 133 824 |
| Guichet de financement n° 3 : Renforcer les capacités, adapter et tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle | | | |
| Sous total guichet 3 | 525 644 | 373 778 | 899 422 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 803 147 | 843 339 | 1 646 487 |

Source : Cadre budgétaire du PAO-RC

Répartition du budget par guichet en FCFA

| Description | Coût total par an (en milliers de FCFA) | | Coût total sur les 18 mois | Proportion |
|---|---|----------------|----------------------------|-------------|
| | 2 025-26 | 2 026-27 | | |
| Guichet n°1: Renforcer la planification et le développement des politiques favorisant l'égalité des genres pour un impact à l'échelle de tout le système | | | | |
| Total Guichet 1 | 163 300 | 197 569 | 360 869 | 37% |
| Guichet de financement n°2: Mobiliser des actions et un financement coordonnés pour engendrer un changement transformateur | | | | |
| Total Guichet 2 | - | 78 750 | 78 750 | 8% |
| Guichet de financement n° 3 : Renforcer les capacités, adapter et tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle | | | | |
| Total Guichet 3 | 314 168 | 214 495 | 528 663 | 60% |
| TOTAL GÉNÉRAL | 477 468 | 490 814 | 968 282 | 100% |

Source : Cadre budgétaire du PAO-RC

Cadre de mesure de la performance

| N° | Activités | Référence | | Prévisions | | | Réalisations | | | | |
|----|--|--|----------------------------|--------------------|-----------------|----|----------------------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------|------------------------------------|
| | Indicateurs | Année 2024 Ref | Aout 2025- juil 2026 | Aout 26 Déc 206 | Total cibles | | Aout 2025- Juillet 2026 | Aout 2026- juillet 27 | Sources de vérification | Responsabl e | Cibles atteintes (1=oui, 0=non) |
| | Résultat 1 : la planification sectorielle intégrant la notion du genre et d'équité, y compris la planification opérationnelle et la budgétisation est renforcée | | | | | | | | | | |
| | Guichet n°1: Renforcer la planification et le développement des politiques favorisant l'égalité des genres pour un impact à l'échelle de tout le système | | | | | | | | | | |
| 1 | Activité 1.1. Élaborer le Rapport d'État sur le système éducatif national (RESEN) | Disponibilité du RESEN (Rapport thématique et Modèle de simulation) | 1 | 1 | | 2 | | | Rapport d'activité | DGESSION | |
| 2 | Activité 1.2. Relire et/ou élaborer le Plan stratégique de l'Éducation et de la Formation 2027-2030 (PSEF) et les stratégies subséquentes | Disponibilité du PSEF révisé et des stratégies ad'hoc à savoir: (i) le plan stratégique du nouveau référentiel du MEBAPLN (ii) la stratégie de développement de l'Éducation non formelle (iii) la stratégie de développement de l'Éducation ; (iv) la stratégie de développement de l'Éducation inclusive et de promotion des filles | 2 | 3 | | 5 | | | Rapport d'activité | SP-PSDEBS | |
| 3 | Élaborer un plan de mise à l'échelle de l'approche Gestion hygiénique des Menstrues (GHM) | Disponibilité du Plan de mise à l'échelle de l'approche GHM | | 1 | | 1 | | | Rapport d'activité | DGACEVS | |
| 4 | Élaborer la carte éducative du non formel au profit de 38 communes de la région du Centre-Ouest | Disponibilité des cartes communales | 19 | 19 | | 38 | | | Rapport d'activité | DGENF | |

| N° | Activités | Référence | | Prévisions | | | | Réalisations | | | | |
|----|--|---|----------------------|----------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------|------------------------------------|--|
| | Indicateurs | | Année 2024 Ref | Aout 2025- juil 2026 | Aout 26 Déc 206 | Total cibles | Aout 2025- Juillet 2026 | Aout 2026- juillet 27 | Sources de vérification | Responsabl e | Cibles atteintes (1=oui, 0=non) | |
| 5 | Activité 1.5. Renforcer les capacités de 280 acteurs issus des services de planification et de l'éducation non formelle sur le développement d'outils de planification et d'évaluation, d'analyse et de traitement des données et la promotion des réformes clés | Nb d'acteurs formés en présentiel et en ligne et/ou les deux. | | 280 | | 280 | | | Rapport d'activité | DGAEP | | |
| 6 | Activité 1.6. Assurer la poursuite des étapes restantes de l'initiative Data Must Speak (DMS) sur les modèles d'écoles positives (contrib 51%) | Disponibilité du Rapport de l'étude sur les modèles positifs | | 1 | | 1 | | | Rapport d'activité | DGESS | | |
| | Sous total Étude | | 0 | 1 | 0 | 1 | | | | | | |
| | Résultat 2: les principales recommandations des revues conjointes du secteur sont suivies et mises en œuvre de manière efficace | | | | | | | | | | | |
| | Guichet de financement n°2: Mobiliser des actions et un financement coordonnés pour engendrer un changement transformateur | | | | | | | | | | | |
| 7 | Activité 2.1. Assurer la prise en charge de 5 principales recommandations issues des missions conjointes de suivi du plan sectoriel de l'éducation | Nb de recommandation traitées avec Rapports disponibles | | 5 | | 5 | | | Rapport d'activité | SP-PSDEBS | | |
| 8 | Activité 2.2. Appui à l'organisation de la revue à mi-parcours du Pacte de partenariat | Disponibilité du Rapport de la revue à mi-parcours du Pacte | | 1 | | 1 | | | Rapport de revue | SP-PSDEBS | | |
| | Sous total Rapports de suivi des recommandations MCS | | 0 | 6 | 0 | 6 | | | | | | |
| | Guichet de financement n° 3 : Renforcer les capacités, adapter et tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle | | | | | | | | | | | |
| | Résultat 3: les actions et financement sont coordonnées pour engendrer un changement transformateur | | | | | | | | | | | |
| 9 | Activité 3.1. Ateliers de formation/production de programmes à la carte et de référentiels de métiers impliquant 230 spécialistes | Nb de programmes à la carte développés | | 1 | | 1 | | | Rapport d'activité | DGENF | | |

| N° | Activités | Indicateurs | Année 2024 Ref | Prévisions | | Total cibles | Réalisations | | Sources de vérification | Responsabl e | Cibles atteintes (1=oui, 0=non) |
|----|--|--|----------------------|----------------------------|--------------------|-----------------|----------------------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------|------------------------------------|
| | | | | Aout 2025- juil 2026 | Aout 26 Déc 206 | | Aout 2025- Juillet 2026 | Aout 2026- juillet 27 | | | |
| 10 | Activité 3.2. Formation de 720 acteurs des structures centrales et déconcentrées en transcription, traduction, instrumentation des langues nationales et sur le triptyque pour soutenir la généralisation de l'enseignement bilingue dans le REPAIR; | Nb de langues instrumentées | 1 | 1 | | 2 | | | Rapport d'activité | DGAEP | |
| 11 | Activité 3.3. Appui à la digitalisation du système de formation des personnels (Learning Passeport) | Disponibilité de la plateforme de formation en ligne | 0 | 1 | | 1 | | | Rapport d'activité | DGAEP | |
| 12 | Activité 3.4. Formation de 728 encadreurs sur le suivi des activités pédagogiques et administratives du préscolaire, la production du matériel ludique, la planification sensible aux crises et la mutualisation des infrastructures en contexte d'urgence (CAU) | Nb de micro-plans sensibles aux crises développés à l'issue des sessions de formation pour les zones d'encadrement pédagogique | 364 | 364 | | 728 | | | Rapport d'activité | DGQEP | |
| 13 | Activité 3.5. Formation de 478 encadreurs pédagogiques sur le pilotage des réformes en lien avec l'introduction de l'anglais et l'initiation aux métiers au primaire | Nb d'écoles appliquant les nouvelles réformes sur l'introduction de l'anglais et les métiers au primaire | | 1434 | | 1434 | | | Rapport d'activité | DGQEP | |
| 14 | Activité 3.6. Formation de 558 techno-pédagogues et encadreurs à l'utilisation des TICE dans l'enseignement dans le cadre de Learning Passeport | Nb de responsables formés sur l'utilisation du Leaning passeport | 279 | 279 | | 558 | | | Rapport d'activité | DGQEP | |
| | | Nb d'acteurs ayant suivi une formation en ligne à l'issue de l'introduction de la plateforme | 5022 | 5022 | | 10044 | | | Nb certificats | DGQEP | |
| | Sous total acteurs formés 3 | | | | | | | | | | |